

Pays de la Loire, Sarthe
Montfort-le-Gesnois
rue du Champ-de-Foire

Champ de foire, puis stade, rue du Champ-de-Foire

Références du dossier

Numéro de dossier : IA72058832

Date de l'enquête initiale : 2019

Date(s) de rédaction : 2019

Cadre de l'étude : inventaire topographique Bourgs et petites cités du Perche sarthois

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : champ de foire

Destinations successives : stade

Parties constituant non étudiées : clôture

Compléments de localisation

anciennement commune de Pont-de-Gennes

Milieu d'implantation : en village

Références cadastrales : 1836, B3, 727 ; 2019, AC, 88, 100

Historique

La création du champ de foire de Pont-de-Gennes est à imputer aux seigneurs de Montfort qui en tiraient sans doute d'importants bénéfices. Toutefois, la date d'aménagement de cette vaste esplanade, pas plus que celle de création des foires de Pont-de-Gennes ne sont connues. Le champ de foire semble postérieur à 1406, date d'un aveu du seigneur de Montfort qui n'y fait pas référence. Il est néanmoins mentionné dès le début du XVII^e siècle et figure sur le cadastre napoléonien de 1836, entouré de quelques rares maisons. On peut imaginer qu'il fut probablement aménagé au XV^e ou au XVI^e siècle, peut-être à cause de la saturation des très fréquentées foires de Montfort pour lesquelles l'espace disponible était très restreint et l'accès peu commode.

Pont-de-Gennes possède alors deux foires aux porcs annuelles, celle de Saint-André (le 30 novembre) et celle de Sainte-Luce (le 13 décembre). Un document de 1786, devant faire la propagande de Pont-de-Gennes pour la création d'un marché, mentionne également une ancienne halle que la commune se propose de reconstruire à neuf : "on y voit une halle, ce qui prouve que le marché y tenoit autrefois". Toutefois, l'existence de ce bâtiment et la réalité de ce marché n'ont pu être recoupées par aucun autre document, ce qui laisse penser à un argument fallacieux. Le transfert du marché tant convoité de Montfort sur le territoire de Pont-de-Gennes ne sera jamais réalisé malgré les efforts de la municipalité.

A la Révolution, les habitants de Pont-de-Gennes s'approprient le champ de foire considéré comme un espace public, au détriment du seigneur de Montfort M. de Murat qui ne se manifeste pas. Les droits d'étalage lors des foires sont désormais perçus par le maire au nom de la commune. La place est nivelée et des peupliers y sont plantés pour en faire une promenade ombragée. Il est également question d'un arbre au centre, probablement l'arbre de la Liberté planté à la Révolution. En 1818, après quatre années de tractations, le gendre de M. de Murat, M. de Nicolaÿ, obtient du conseil de préfecture la restitution de cet espace qu'il nomme "son pâtis". L'année suivante, la commune fait casser cette décision par le conseil d'État, arguant que depuis un temps immémorial, les habitants "ont pris du sable et du gravier sur la place publique appelée le champ de foire, qu'ils y ont déposé leurs farines, battu leurs grains, fait sécher leurs chanvres". Le champ de foire demeure ainsi communal et en 1835, on procède au bornage de ses limites avec les propriétés de M. de Nicolaÿ qui fait alors aménager l'avenue de son château. On peut se demander, au vu de l'îlot de maisons qui en ampute une partie sur le cadastre de 1836 et encore aujourd'hui, si on n'avait pas commencé à le lotir. Si c'est le cas, le mouvement fut interrompu et l'urbanisation se fit ensuite tout autour au cours du XIX^e siècle.

Le poids des foires de Pont-de-Gennes augmente tout au long du XIXe siècle à mesure que celles de Montfort déclinent. La commune obtient ainsi en 1845 l'allongement de ses deux foires à deux journées consécutives, puis la création en 1868 d'une troisième foire réclamée depuis trente ans : la foire dite de Saint-Gilles (le jeudi puis le lundi après le premier dimanche de septembre), remplacée dès 1906 par celle de Saint-Rémi (le 1er jeudi d'octobre). En 1881 est créé un marché aux porcs hebdomadaire, le dimanche matin, la commune engraisant chaque année 500 à 600 porcs : ce sera un échec. "La place du champ de foire, par sa situation exceptionnelle, [était] appelée à rendre de grands services aux transactions commerciales", aux dires du conseil municipal dans les années 1900. Pourtant, le déclin s'amorce dès le début du XXe siècle. Le projet de création d'une quatrième foire, la foire de Saint-Marc (le troisième jeudi de mai), ne sera pas réalisé. La commune autorise d'entreposer du bois sur le champ de foire (ce sera le cas de la scierie Guérin) ou d'y laisser pacager les animaux moyennant une redevance. A une date inconnue, les deux rangées d'arbres qui le ceinturent sont abattues. Après la Seconde guerre mondiale, le champ de foire sert de stade. On y construit des vestiaires et tribunes en 1977, démolis en 1999.

En 1922, après de nombreuses tergiversations, la municipalité est contrainte à faire édifier son monument aux morts sur le champ de foire et non dans le cimetière. L'entrepreneur retenu pour les travaux est Félix Simonetti, cimentier à Connerré. Un nouveau monument s'y est substitué en 1981, construit par la société Corbion sur un projet des architectes Bernard Ducellier et Alain Prebay.

Période(s) principale(s) : 15e siècle, 16e siècle

Description

Placé entre l'ancien bourg de Pont-de-Gennes et le domaine du château de Montfort, le champ de foire est aujourd'hui une vaste esplanade enherbée approximativement carrée, d'environ 105 m de côté. Elle est bordée d'un tissu assez lâche de bâtiments du XIXe siècle, témoignant de son urbanisation tardive, parmi lesquels l'ancienne mairie-école de garçons de Pont-de-Gennes.

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales de la Sarthe ; 135 AC 13. 1819 : procès du champ de foire de Pont-de-Gennes.
- Archives départementales de la Sarthe ; 135 AC 101. 1835-1836 : bornage du champ de foire de Pont-de-Gennes.
- Archives départementales de la Sarthe ; 8 M 115. **1844-1909 : foires et marchés de Pont-de-Gennes.**
- Archives départementales de la Sarthe ; 1 Mi 1343 (R 155). **1790-1889 : délibérations du conseil municipal de Pont-de-Gennes.**
- Archives départementales de la Sarthe ; 2 O 242/7. 1920-1922 : monument aux morts de Pont-de-Gennes.
- Archives départementales de la Sarthe ; 2 O 242/8. 1916-1926 : champ de foire de Pont-de-Gennes.
- Archives municipales de Montfort-le-Gesnois ; 1 D 1 à 7 (2 et 3 manquants). **1889-1986 : délibérations du conseil municipal de Pont-de-Gennes.**
- Archives municipales de Montfort-le-Gesnois ; 5 M 1. 1920-1981 : monument aux morts de Pont-de-Gennes.

- Archives municipales de Montfort-le-Gesnois ; 5 M 6. 1976-1999 : stade du champ de foire de Pont-de-Gennes.
- Archives municipales de Montfort-le-Gesnois ; 4 N 1. 1880-1907 : droits de place et d'étalage sur le champ de foire de Pont-de-Gennes.

Documents figurés

- **1836 : plans cadastraux napoléoniens de Montfort-le-Rotrou et Pont-de-Gennes.** (Archives départementales de la Sarthe ; PC\208 et 244).
- Collection Goisedieu de cartes postales et de photographies anciennes, commune de Montfort-le-Gesnois. (Collection particulière).

Bibliographie

- DEBUISSER, J.-P. **Histoire de Pont-de-Gennes, Montfort-le-Rotrou, Saussay (avant 1789).** Pont-de-Gennes : 1981.
p. 29

Périodiques

- ROBVEILLE, Alphonse, FROGER, Louis. **"La communauté d'habitants de Pont-de-Gennes".** *La Province du Maine*, 1908.
p. 312

Annexe 1

Foires et marchés à Montfort-le-Rotrou et Pont-de-Gennes.

On ne trouve pas trace de l'établissement des foires et marchés de Montfort-le-Rotrou et de Pont-de-Gennes dans les archives. La place du marché et des halles de Montfort sont toutefois signalées dans un aveu de 1406.

Montfort comptait quatre foires, principalement pour les vaches et chevaux, celle de la mi-Carême (le samedi suivant la mi-Carême), celle de Pâques fleurie (le samedi avant les Rameaux), celle de Sainte-Croix (le samedi avant le 3 mai) et celle de Saint-Gervais (le samedi le plus proche du 19 juin). Le bourg était également le lieu d'un marché hebdomadaire, le samedi, qui fut longtemps le seul du canton et l'un des principaux de l'arrondissement. Les documents d'archives insistent sur l'importance des foires et marchés de Montfort jusqu'au début du XIX^e siècle. Le marché était considérable par sa fréquentation et la quantité de grain qui s'y vendait, aussi Montfort pouvait être considéré comme un grenier à blé du Mans. Il est dit en 1798 que "le marché de Montfort, considérable par le grain qui s'y vend, mérite toute l'attention de l'administration centrale. La halle est toujours fournie de 800 à 1000 boisseaux de tout grain. Le boisseau est de 50 livres". Les foires aux bestiaux étaient également réputées, il est même écrit dans un document de 1810 que ces foires aux bœufs qui se tenaient un demi-siècle auparavant étaient "autrefois plus considérables que celles du Mans". Selon ce même écrit, une augmentation des prélèvements du seigneur sur les bœufs vendus donna lieu à une révolte des négociants, "Normands et autres acheteurs", en 1750. Selon l'auteur, ce fut la raison de l'effondrement des foires aux bœufs de Montfort, les Normands ayant fait le serment de ne point y revenir.

Pour Montfort, l'activité commerciale était un enjeu crucial car la paroisse, puis la commune, ne disposant pas de terres agricoles ni d'autre industrie que le filage du chanvre, ne pouvait s'enrichir que grâce au négoce. Ainsi, Montfort fut avant tout un bourg de marchands. Les archives du XIX^e siècle reflètent bien l'importance de l'activité marchande pour la commune et les décisions destinées à protéger les intérêts de ses foires et marchés sont nombreuses : mesures d'encadrement de l'espace et de la durée du marché, interdiction des ventes à la sauvette, hostilité aux marchés concurrents... On trouve par exemple, dans une délibération du conseil municipal de 1803, les dispositions suivantes : "le marché ouvrira pour le fil, chanvre, draps et pour toutes espèces de comestibles et menue denrée à six heures précise, à partir du samedi 4 thermidor prochain, jusqu'au samedi d'avant la Toussaint inclusivement ; et depuis cette époque jusqu'à Pâques, à huit heures [...]. Quant à la vente des grains, les heures ont été fixées ainsi qu'il suit : l'avoine et le blé à huit heures, l'orge, méteil et seigle à midi, et le froment à une heure". En 1806, les limites du marché dans la Grande rue sont fixées entre la maison dite de l'Étoile et le puits dit du Bureau. Les gendarmes de la brigade de Connerre sont chargés de veiller au respect des règles du marché. Vers 1840, c'est le marché aux porcs de Montfort qui fait sa réputation, étant "l'un des plus considérables du département".

L'importance du commerce à Montfort se reflétait dans le nombre des espaces publics dévolus aux échanges. Selon les archives, la place devant l'église était réservée aux ventes de bestiaux, la halle principalement aux grains et aux viandes, sur la petite place de l'ancienne halle (actuellement place Jacques Moreau) se tenait le marché aux fruits et à l'emplacement des communs du château le marché aux chanvres. Le reste des marchands s'installait dans la Grande rue, sur des bancs ou à même le pavé.

Pont-de-Gennes disposait pour sa part d'un vaste champ de foire qui marque encore profondément le visage du bourg. Deux foires, aux porcs principalement, s'y tenait annuellement, celle de Saint-André (le 30 novembre) et celle de Sainte-Luce (le 13 décembre). La remise à plat de l'administration à la fin du XVIII^e siècle donne à Pont-de-Gennes l'occasion de disputer à Montfort-le-Rotrou son rôle politique et commercial. La commune fait valoir auprès de l'administration ses foires en plein essor et son vaste champ de foire d'un accès facile. Montfort parvient à conserver son statut, mais ses foires s'étiolent tandis que son marché reste l'un des plus importants de l'arrondissement du Mans dans la 2^e moitié du XIX^e siècle. En parallèle, le poids des foires de Pont-de-Gennes augmente tout au long du XIX^e siècle : la commune obtient ainsi en 1845 l'allongement de ses deux foires à deux journées consécutives, puis la création en 1868 d'une foire supplémentaire franche de droits de place : la foire dite de Saint-Gilles (le jeudi puis le lundi après le premier dimanche de septembre), remplacée dès 1906 par celle de Saint-Rémi (le 3^e jeudi de mai).

Pendant ce temps, la création de la nouvelle route royale Paris-Nantes sur la rive gauche de l'Huisne dans les années 1770-1780 et les améliorations de la circulation qui s'ensuivent au début du XIX^e siècle, chamboulent progressivement la situation économique du canton. Montfort-le-Rotrou et Pont-de-Gennes se retrouvent à l'écart du principal axe de communication de la Sarthe, et c'est désormais Connerré, à partir de la 2^e moitié du XX^e siècle, qui devient le principal pôle commercial du canton : avec le rétablissement de ses foires en 1853 et le développement d'un marché aux porcs très fréquenté et renommé qui se tient le mercredi, Connerré détrône peu à peu les communes rivales. Au cours du XX^e siècle, foires et marchés de Montfort-le-Rotrou et Pont-de-Gennes déclinent fortement jusqu'à presque entièrement disparaître. Il ne subsiste aujourd'hui, à Montfort-le-Gesnois, qu'un petit marché assez confidentiel le samedi, pâle reflet de ce qu'il fut aux siècles précédents.

Annexe 2

La rivalité de Montfort-le-Rotrou et Pont-de-Gennes pour le statut de chef-lieu de canton et de pôle commercial, en 1790.

AD Sarthe ; 8 M 113. **1790 : mémoires des communes de Pont-de-Gennes et de Montfort-le-Gesnois se disputant la prééminence sur le canton** (extraits).

1790, 26 août : pétition pour le transfert du chef-lieu de canton à Pont-de-Gennes.

"A Messieurs les membres et administrateurs du Département de la Sarthe.

Messieurs,

[...] C'est dans cette confiance que la commune de Pontdegennes, profitant du moment où ses législateurs s'occupent de la réforme des abus et de l'établissement d'un meilleur ordre de choses, oze vous faire une pétition tendante à ce que le Pontdegennes soit désigné pour le chef-lieu de canton dit provisoirement de Montfort, et que le marché de ce dernier endroit se tienne à l'avenir au Pontdegennes. Sa situation avantageuse, l'accroissement de la prospérité, le bien public lui assurent d'avance le succès de sa demande.

A l'égard du canton, le Pontdegennes est plus au centre que Montfort de toutes les paroisses qui le composent. La carte du Maine en offre la preuve, sept de ces paroisses sur dix sont séparées de Montfort par la rivière d'Huine et ne peuvent s'y rendre qu'en passant par le Pontdegennes où est un pont qui est le seul praticable depuis La Ferté-Bernard jusqu'au Mans. Le Pontdegennes connu pour être un gros bourg de la province du Maine est sur un sol uni de toutes parts et bien bâti, il a environ trois quarts de lieue de rayon au nord, à l'est et à l'est sud-est. On y compte mille habitants ou environ, le bourg est composé de sept rues très larges dont quatre très longues et toutes sur un fond de gravier très solide. Il renferme dans son enceinte un hôpital assez bien renté. Il est arrosé par la rivière d'Huine qui le traverse même par une de ses extrémités. Trois maisons de bénéfice actuellement à la disposition de la nation lui fournissent un moyen d'embellissement et s'offrent pour son utilité, toutes trois situées au milieu du bourg et ornées de jardins sont propres à des établissements d'éducation publique et de charité, même à des manufactures.

Quant au marché, cette commune est propriétaire d'un vaste champ de foire attenant au bourg et formant un quarré parfait d'environ cinquante toises sur chaque face. Il est entouré sur deux de biens nationaux qui se vendroient beaucoup plus avantageusement si notre vœu étoit rempli et sur lesquels on verroit bientôt s'élever des maisons. A l'est et au sud sont des prés et des paturages excellents. Au centre du bourg est un abreuvoir superbe. Il s'y tient de toute ancienneté deux foires par an, les jours de Saint André et Sainte Luce, qui sont plus fortes qu'aucune de celles de Montfort. Il est avoisiné par la grande route de Paris au Mans qui n'en passe pas à un demi quart de lieue. L'avenir nous promet qu'il sera traversé par une nouvelle route que le commerce et la communication de Lucé, le Château du Loir, Vendôme, Saint-Calais, Trôo et autres villes avec Bonnétable, Mamers, Bellême et Mortagne rendent nécessaire. C'est le point de réunion de huit paroisses voisines tous les jours de fêtes et dimanches, soit pour l'office divin soit pour le commerce ou

pour se procurer des ouvriers en tout genre ou des journaliers qu'on y trouve en tout temps, notamment jusqu'au nombre de cinq à six cents pendant la durée de la moisson. On y voit une halle, ce qui prouve que le marché y tenoit autrefois. Un autre fait qui en démontre encore l'importance, c'est qu'il est, et non Montfort, le siège du département des aydes. Enfin pour ôter tout prétexte de critique aux habitants de Montfort, la commune du Pontdegennes fait offre de faire construire une nouvelle halle dans son champ des foires et paver les rues du bourg à ses propres frais.

Montfort au contraire est un lieu très escarpé qui n'a pas un quart de lieue de rayon en tous sens. Il contient tout au plus six cents habitants. La maison du ci-devant seigneur, les jardins et bois qui en dépendent occupent la moitié de son étendue. Le bourg n'est composé que d'une seule rue située sur la pointe du roch et dont tout le pavé en ce qu'il y en a est on ne peut plus mauvais. Les hommes de pied y gravissent encore, mais les voitures n'y peuvent arriver qu'avec des difficultés inexplicables. Le marché s'y tient dans la rue ce qui est absolument incommode pour tous ceux qui y amènent des marchandises et cela à défaut de places car dans la petite qui est au-devant de l'église, dans un enfoncement, et qui n'a pas vingt pas géométriques de diamètre se trouve un ravin qu'on ne peut combler parce qu'il sert de passage pour se rendre de l'église au bas de la rue, ravin qui rend cette petite place impraticable à cause du danger qu'il y a que les bestiaux n'y tombent. La rivière en est éloignée d'environ un quart de lieue. Il n'existe aucun chemin public qui y conduise en sorte que les habitants sont obligés de venir faire boire leurs bestiaux au Pontdegennes. Ce lieu (Montfort) qui ne conduit à nul autre, qu'on ne peut mieux vous dépeindre que comme un cul-de-sac, qui ne renferme dans son étroit circuit ni édifices publics ni biens nationaux qui méritent considération, n'est absolument susceptible d'aucun accroissement, la preuve en est qu'à défaut d'emplacement ses habitants ont été dans la nécessité de choisir un cimetière à l'extrémité la plus éloignée d'eux du bourg du Pontdegennes [...].

D'après cette double description dont la commune du Pontdegennes garantit la sincérité, la préférence lui est due incontestablement sur Montfort pour le canton et le marché et elle espère que la pétition qu'elle en fait, fondée sur des motifs les plus puissants d'intérêt public sera favorablement accueillie".

1790, 25 décembre : mémoire de la ville de Montfort pour la continuation de ses foires et marchés.

"A Messieurs les administrateurs du département de la Sarthe.

Messieurs,

La ville de Mont-fort s'aveugle-t-elle, quand elle s'imagine que vous ne ferez aucune attention au mémoire que son faux-bourg vous a présenté contre son chef-lieu, contre nous-mêmes ? Nous auroit-on mis dans l'erreur, lorsqu'on nous a assuré que nos rivaux ont retiré leur pétition, en vous priant d'oublier l'écart qu'elle a fait, lorsqu'elle a cherché à détruire ses plus proches voisins ? Serions-nous assez malheureux pour être la victime de ces ruses, dont l'ancien régime ne sçavoit que trop couvrir ses démarches ? [...]

Oui, Messieurs, la démarche du Pont de Gennes est 1° injuste. Enlever à d'anciens propriétaires l'unique moyen de subsister qu'ils ayent et cela depuis un tems immémorial, c'est une injustice criante, que toutes les loix doivent s'empresse de réprimer. La ville de Mont-fort n'a de ressources que dans ses foires et marchés renfermés dans ses murs, les 731 individus qui forment sa population, n'ont d'autres possessions au dehors que leur vallée et quelques pièces de terre sablonneuse, isolées et de peu de valeur. La dîme de ce terrain ensemencé tous les ans n'a presque jamais produit au-delà de 300 livres, quoique tous les légumes et racines y fussent décimables : elle se payoit au treizième ; d'où il est évident que l'agriculture ne nous donne pas annuellement cens sols par individu, il faut donc nécessairement conclure qu'en nous ôtant le commerce, ou du moins le marché, qui en est l'aliment, on nous réduit à l'indigence pour ne pas dire à la mendicité. [...] En effet que manque-t-il au Pont de Gennes ? La nature et l'art semblent s'être concertés pour en faire le lieu le plus opulent de la province. Ce bourg, connu autrefois sous le nom de faux-bourg de St Giles de Mont-fort est maintenant l'un des plus gros de la province [...].

2° La demande du Pont de Gennes est opposée au bien général [...]. Les profits du vendeur sont plus considérables lorsque ses marchandises exposées dans un lieu toujours sec et propre, sont d'ailleurs conservées dans des magasins aérés, où l'humidité ne peut les détériorer ; lorsque toujours à la porte de son auberge, il peut dans la minute les mettre à couvert des injures de l'air ; enfin lorsque dans toutes les saisons de l'année il ne trouve aucun danger de les étaler. Messieurs, telle est exactement la disposition du marché de Mont-fort que, sur un des côtés, d'une place quarrée de trente deux toises, dont le sol en pente douce et sablonneux est sec en tout tems et s'affermir par les pluies mêmes, s'élève une belle et vaste halle, aussi solidement bâtie qu'on le peut désirer : elle est environnée d'auberges et de cabarets, d'où le vendeur peut à l'aise veiller sur ses marchandises. Le grain qui se vend sous cette halle approvisionne la ville du Mans et tous les bourgs du voisinage, dont elle est en quelque sorte le grenier. Aux deux côtés de cette halle, sont deux petites rues qui donnent à la place un accès libre et facile, pour les voitures et les chevaux. On peut encore y arriver par trois autres endroits, moins unis à la vérité, mais qui ne sont point des ravins impraticables, puisqu'on peut les monter et les descendre à cheval [...].

Sur le côté de la place, opposé à la halle, on voit l'église et le presbytère attenant. Cette église, qui pourroit contenir le double et le triple de nos habitants, est très solidement bâtie ; elle a plus de cent pieds de longueur et 34 de largeur. Trois autels avec leurs colonnes, pilastres et gradins en marbres de différente espèce, des ornemens riches et en grand nombre, la font à juste titre regarder comme la première église du canton, et si le projet des réunions se réalise bientôt, il n'y a pas de doute qu'elle ne soit choisie pour le centre de plusieurs portions de paroisses qui s'étendent jusqu'au pied des murs de notre ville.

L'accès à notre halle le plus fréquenté est par la grande rue, qui y communique immédiatement. Cette rue qui traverse la ville d'une extrémité à l'autre est pavée en son entier et elle est si large, que généralement quatre à cinq voitures y passeroient de front. C'est là que se vendent les denrées et comestibles, c'est là que les merciers et colporteurs étalent, pour être aussi à portée de leurs auberges, que les blâtières, les bouchers etc le sont des leurs sous la halle. A l'extrémité orientale de cette grande rue nous avons une autre place, où se fait un commerce immense de fil, chanvre, gibier, volaille etc. Là, trois auberges sont encore à la main des marchands de ce genre dans les saisons pluvieuses [...].

Il est un point de vue plus important pour la société, et qui va sans doute, Messieurs, fixer toute votre attention : c'est la conservation, la santé, la vie même de nos concitoyens. Mont-fort, situé sur la pente douce d'un monticule de sable, et non sur la pointe d'un roc, puisqu'on n'y trouve de pierres qu'en creusant très profondément, Mont-fort jouit de l'air le plus vif et le plus pur. Assez éloignés de la rivière, pour n'en ressentir aucune incommodité, nous en sommes assez voisins, pour en avoir tous les avantages. Des fontaines au bas du pavé servent et de lavoir et d'abreuvoir. Veut-on baigner les chevaux ? Le gué de la Pécardière, sur l'Huisne, n'est qu'à cinquante toises du bas de la ville : un chemin doux et uni, entre le prés, nous y conduit. Dans l'enceinte de nos murs, plus de quarante puits nous fournissent une eau délicieuse et d'autant plus saine et plus pure qu'elle est filtrée au travers du sable. Le reproche qu'on nous fait sur le défaut d'eau n'est donc point aussi grave qu'on se l'imagine [...].

Daignez, Messieurs, daignez un moment descendre avec nous au Pont de Gennes, et vous verrez que, si l'Huisne enrichit le cultivateur, elle rend aussi le faux-bourg presque inhabitable. Lorsque cette rivière vient à déborder, ce qui n'arrive que trop souvent, son lit étant très resserré, toutes les rues sont inondées [...]. Le torrent est si violent, qu'on a vu plusieurs fois des hommes, des chevaux, des voitures emportés par sa rapidité. Qu'arrive-t-il de ce déluge universel pour le Pont de Gennes ? Dans tous les appartements où l'eau a pénétré et séjourné, il reste une humidité, aussi funeste à la santé qu'elle seroit pernicieuse aux marchandises qui y seroient déposées. Il ne seroit donc pas possible d'y avoir des magasins de plein-pied. Les boutiques également ne pourroient être qu'au premier [...]. Non, messieurs, c'est un cloaque perpétuel, où par conséquent le marchand ayant sans cesse à lutter contre un demi-pied de boue, compromettrait gravement ses intérêts, sa santé, sa vie. Ajoutons que l'endroit convoité pour bâtir une halle, aussi humide, presque aussi fangeux et où l'eau croupit également, est séparé du bourg par plusieurs jardins : on s'y rend par deux petits chemins bas, étroits et remplis d'eau. Aucun édifice pour déposer les marchandises, pas une auberge, pas une écurie à portée [...].

3° Enfin le projet du Pont de Gennes est impraticable. Nous convenons que cette commune est riche, par les productions abondantes du sol fertile qu'elle cultive, mais sans trop hasarder, nous pouvons assurer que toutes les fortunes mobilières de ce bourg cumulées ensemble ne suffiraient pas pour faire exécuter la moitié seulement des vastes projets qu'elle médite. Acheter l'emplacement d'une halle, celui des auberges et des magasins, qui doivent être à sa proximité ; édifier cette halle avec ses accessoires ; exhausser et paver sept grandes rues ; bâtir une église et un presbytère ; former une banlieue, telles seroient en abrégé les dépenses indispensables au Pont de Gennes, si sa pétition étoit accueillie [...]. 1ère dépense, l'emplacement de la halle, connu sous le nom de champ de foires : c'est un excellent fonds, de plus de soixante toises carrées : il appartient au cidevant seigneur. On sait qu'anciennement les deux foires du Pont de Gennes, connues et annoncées dans tous les almanachs forains sous le nom de foires de Mont-fort, se tenoient le long des chemins qui conduisent au bourg ; le seigneur avoit des possessions qui n'en étoient pas éloignées ; des motifs d'intérêt le déterminèrent à y fixer ces foires éparses, où les droits étoient sans doute trop difficiles à percevoir exactement. S'en emparer, ce seroit s'opposer formellement aux décrets de l'assemblée nationale, qui veulent impérieusement que les municipalités ne puissent s'approprier les places publiques, dont les ci devant seigneurs sont fondés en titres. 2e dépense, bâtir des auberges. Dans tout le Pont de Gennes, il n'en existe que deux à écurie, qui ne sont point à portée du champ de foires [...]. 3e et terrible dépense, exhausser et paver sept grandes rues, avec du pavé qu'on ne trouve qu'à deux lieues de l'endroit. Cet ouvrage seul couteroit plus de quarante mille écus [...]. 4e et considérable dépense, édifier une église et un presbytère. La chapelle des religieuses bénédictines de leur prieuré qu'ils ont fait ériger en église paroissiale n'est qu'un petit oratoire : elle n'est pas susceptible d'augmentation. La rivière et la rue en touchent les deux extrémités [...]. 5e dépense, une banlieue, généralement par rapport aux chemins bas et acueux qui conduisent à ce bourg, mais particulièrement parcequ'il seroit injuste de priver plusieurs paroisses des avantages du marché. Or Fatines, Saussai, St-Corneille, partie de St-Mars, de Champagné, Savigné etc ne peuvent se rendre au Pont de Gennes que par Mont-fort [...].

Le souvenir de l'ancien régime, la crainte de son retour avoient pu indisposer quelques citoyens contre le lieu où il fut exercé avec tant d'empire ; mais on est tellement revenu de cette crainte, que depuis son entière extinction, nos marchés et nos foires ont pris un accroissement incroyable. Ces foires autrefois si célèbres, qu'elles étoient regardées comme l'entrepôt de tous les bœufs que fournissaient à la capitale les provinces du Poitou, d'Anjou, de Touraine et de Saintonge etc, vont enfin reprendre leur ancienne splendeur. Pour y parvenir, il ne nous reste, Messieurs, qu'un vœu à formuler : celui de voir notre pavé parfaitement réparé, quoiqu'il ne soit pas si mauvais qu'on vous l'a dépeint [...]. N'est-il pas douloureux de voir les futurs habitants de la même paroisse, de la même municipalité, acharnés les uns contre les autres, s'épier continuellement, pour se trouver en défaut. Daignez terminer ces débats, daignez nous rendre la paix. Un arrêté de votre part, dans lequel vous déclarerez que les choses resteront dans leur ancien état, en est le seul moyen [...]."

Illustrations



Le champ de foire sur le cadastre napoléonien de 1836.
IVR52_20197201213NUCA



Le champ de foire, carte postale oblitérée en 1921.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20197201009NUCA



Le champ de foire.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20197200974NUCA



Le champ de foire.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20197200978NUCA



Le champ de foire.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20197200983NUCA



Le monument aux morts.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20197200973NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Montfort-le-Gesnois : présentation du bourg (IA72058823) Pays de la Loire, Sarthe, Montfort-le-Gesnois

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Bourg de Montfort-le-Gesnois : ancien bourg de Pont-de-Gennes (IA72058826) Pays de la Loire, Sarthe, Montfort-le-Gesnois,

Auteur(s) du dossier : Pierrick Barreau

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Pays du Perche sarthois



Le champ de foire sur le cadastre napoléonien de 1836.

Référence du document reproduit :

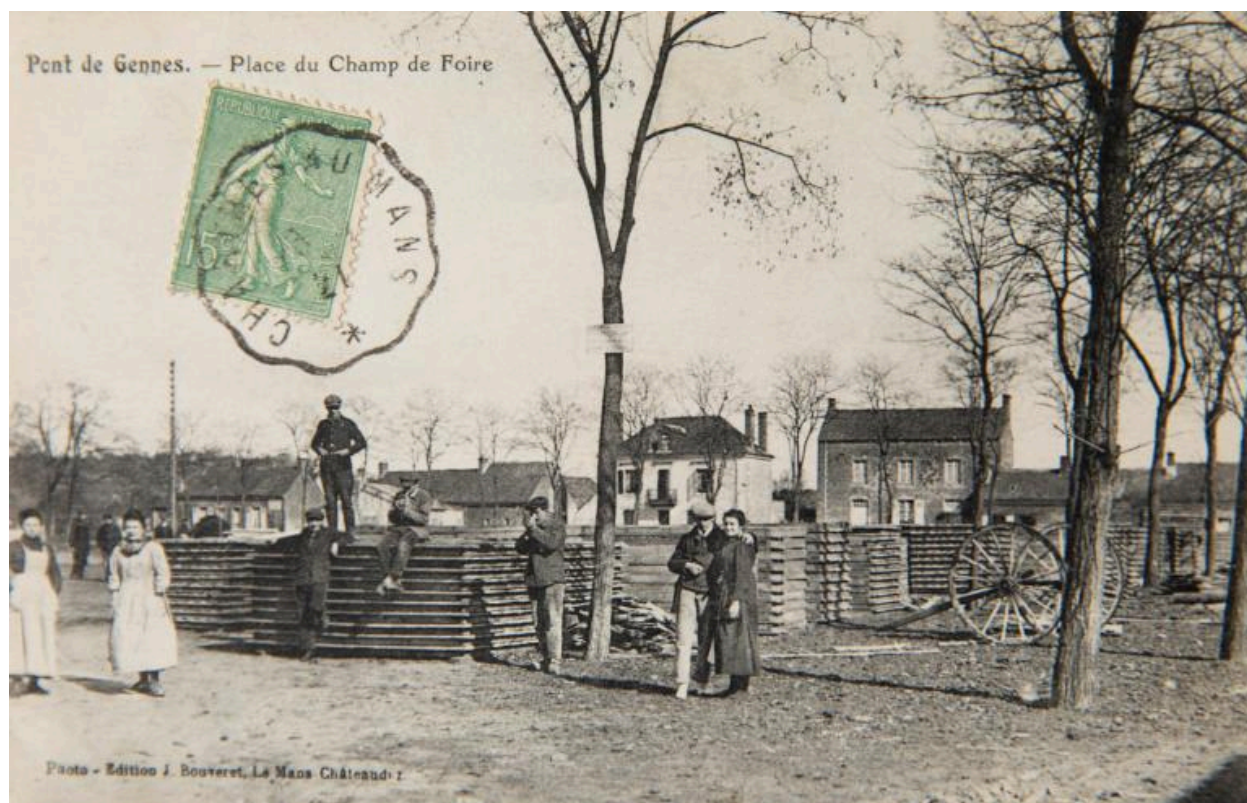
- **1836 : plans cadastraux napoléoniens de Montfort-le-Rotrou et Pont-de-Gennes.** (Archives départementales de la Sarthe ; PC\208 et 244).

IVR52_20197201213NUCA

Date de prise de vue : 2019

(c) Conseil départemental de la Sarthe

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le champ de foire, carte postale oblitérée en 1921.

Référence du document reproduit :

- Collection Goisedieu de cartes postales et de photographies anciennes, commune de Montfort-le-Gesnois. (Collection particulière).

IVR52_20197201009NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Collection particulière
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le champ de foire.

IVR52_20197200974NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le champ de foire.

IVR52_20197200978NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le champ de foire.

IVR52_20197200983NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le monument aux morts.

IVR52_20197200973NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation